Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901862-20251211-D2025121102-DE

PLOUEZOC'H

Conseil Municipal du 11 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
05/12/2025

Conseillers en exercice
19

Présidente : Mme Brigitte MEL
Secrétaire de séance : Mme Leïla CARACCHIOLI

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le jeudi 11 décembre 2025, à 18 heures 30 minutes, à la salle de réunions de la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Brigitte MEL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Brigitte MEL, Sandie COZ, Bernard LACHIVER, Guy LE FUR, Michèle GALOPIN, Raymond TESSIER, Jacques ROBIC, Leïla CARACCHIOLI, Florence SIMON, Erwan MORVAN, Benoît PERIOU et Anaïs MEL.
ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Daniel GUÉZENNEC à Sandie COZ, Nadège RUAULT à Benoît PERIOU, Caroline JACQ à Brigitte MEL, Mohamed KHCHACH à Bernard LACHIVER.
ABSENTS : Gwénaëlle QUERE, Jérôme CALMELS et Françoise LAURENT

Arrivée d'Erwan MORVAN à 18 h 45

D 2025 12 11 02 – TARIFS CHAUFFERIE 2026

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que la chaufferie alimente la Maison de Santé, la Maison d'Assistants Maternels, la Mairie et la Bibliothèque.

Il convient de calculer le coût de revient du chauffage pour chaque bâtiment tous les ans.

Les factures payées en 2025 se présentent comme suit :

- Pellets 4.784,00 €
- Electricité 1.157,19 €
- Téléphone 288,00 €

soit un total de **6.229,19 €**

La consommation totale des bâtiments est de **29,389 Mwh**,
d'où un coût du Mwh = 6.229,19 € / 29,389 = **211,96 €**

Les différents paramètres pour chaque bâtiment communal se présentent comme suit :

	COÛT 2025				
	Consommation Mwh	TOTAL	A déduire acomptes 2025 déjà versés	Reste à payer pour année 2025	Acomptes mensuels 2026
MSP	2,140	453,59 €	2 255,00 €	- 1 801,41 €	120,00 €
MAM	6,369	1 349,97 €	1 045,00 €	304,97 €	112,00 €
MAIRIE	16,178	3 429,09 €	- €	3 429,09 €	
BIBLIOTHEQUE	4,702	996,64 €	- €	996,64 €	

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901862-20251211-D2025121102-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- valide le tableau ci-dessus,
- indique que les soldes de 2025 seront facturés ou remboursés :
  - à la MSP pour un montant de -1801,41 €, (remboursement)
  - à la MAM pour un montant de 304,97 €,
  - à la Mairie pour un montant de 3.429,09 €,
  - à la Bibliothèque pour un montant de 996,64 €,
- décide de fixer les nouveaux tarifs pour 2026 par avenants,
- autorise Madame le Maire à signer les avenants correspondants.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS (16)

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de

➢ la publication le ..... : 16/12/2025

➢ la transmission à la Préfecture le..... : 16/12/2025

Fait à PLOUEZOC'H, le 16/12/2025

Pour extrait conforme

Brigitte MEL
Maire

MAIRIE DE PLOUEZOC'H
29252